



ACTIV' JEUN' PROTOCOLE ETE 2020



➤ Fonctionnement :

La situation sanitaire actuelle ne permettant pas d'accueillir les adolescents dans des conditions similaires à celles des années précédentes, le fonctionnement pour juillet et août 2020 sera le suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Activité prestataire				Activité prestataire
Accueil libre	Activité Talmont	Activité Grosbreuil	Activité Talmont	Accueil libre

- **Activité prestataire :**

- Lieux et horaires : **Définis en fonction de l'activité voir sur la plaquette.**

Tous les lundis et vendredis une activité récurrente dite « prestataire » (type surf, golf, bubble soccer, laser game) sera au programme.

Une activité nautique sera proposée sur 4 matinées. Une activité de plein air sera proposée sur 2 matinées. Nous aurons ainsi 6 activités différentes durant l'été. Ce fonctionnement permettra à un maximum de jeunes de participer à chacune des activités une seule fois.

- **Inscription en amont obligatoire.**

- **Accueil libre :**

- **Ouvert de 13h à 18h.** Les jeunes arrivent et repartent quand ils le veulent.

- Lieu : **Bâtiment modulaire du Payré, 220 rue de la potence à Talmont- Saint-Hilaire**

-Accueil: Il se fera par le portillon blanc avec indication « Entrée Activ' Jeun' », les accompagnateurs ne pourront pas entrer dans l'enceinte du bâtiment (cour et modulaire).

- Sens de circulation dans le bâtiment

- Pour y faire quoi : Un endroit pour se retrouver en toute sécurité avec un protocole bien défini, mais aussi un accès libre aux jeux de société, au baby foot, à la table de air hockey, à la console, aux fléchettes, pour se poser dans un transat et échanger avec les copains et les animateurs, sans oublier le goûter. Un lieu de vie pour les ados ! Leur espace pour l'été !

- Sans inscription préalable. Si le nombre de jeunes maximum est atteint, les animateurs se réservent le droit de ne pas autoriser l'accès au jeune.

- **Activité Talmont :**

- Lieu : **Bâtiment modulaire du Payré, 220 rue de la potence à Talmont- Saint-Hilaire.**

-Accueil: Il se fera par le portillon blanc avec indication « Entrée Activ' Jeun' », les accompagnateurs ne pourront pas entrer dans l'enceinte du bâtiment (cour et modulaire).

- Sens de circulation dans le bâtiment

- Tous les mardis et jeudis une activité de type manuelle, culinaire, sportive ou autre sera proposée et inscrite sur le programme.
- 13h / 13h30 : Accueil
- 13h30 /17h30 : Activité + goûter
- 17h30 / 18h : Départ des jeunes
- **Inscription en amont obligatoire**

- **Activité Grosbreuil :**

- Lieu : **Complexe sportif de Grosbreuil, impasse des Sports.**
- Accueil : Il se fera à hauteur de la salle omnisports.
- Tous les mercredi une activité de type extérieur sera proposée et inscrite sur le programme.
- 13h / 13h30 : Accueil
- 13h30 /17h30 : Activité + goûter
- 17h30 / 18h : Départ des jeunes
- **Inscription en amont obligatoire**

➤ **À l'arrivée et au départ du jeune :**

- Dans la mesure du possible les portes resteront ouvertes si jamais le temps ne le permet pas l'animateur se chargera de l'ouvrir et de la fermer.
- Le pointage se fera auprès de l'animateur s'occupant de l'entrée.
- Le jeune sera invité à déposer ses affaires dans un endroit prévu.
- Il devra se laver les mains avant toute manipulation. Un jeune à la fois.
- À son départ, le jeune pourra partir après s'être désinfecté les mains et avec accord de l'animateur.

➤ **Durant l'accueil :**

- **Règles d'hygiène** (réf protocole ACM du 05/06/2020)

- **Port du masque obligatoire pour les jeunes et fourni par la famille** durant toute la durée de l'accueil au sein de la structure sauf accord d'un animateur pour une question d'animation ou autre. (Et cela même s'il n'a pas encore ses 11 ans)
- Ne pas se serrer la main, se serre dans les bras ou s'embrasser pour se saluer.
- Les jeunes doivent siéger au minimum à 1m les uns des autres, et à 2m dans le cadre d'une activité physique et sportive.
- Se laver les mains régulièrement et dès que nécessaire à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, au minimum :
 - Avant et après être aller aux toilettes,
 - Avant et après la prise du goûter,
 - En rentrant dans le bâtiment après avoir été dehors,
 - Après s'être mouché, avoir toussé dans son coude, avoir éternué

- Les échanges et les prêts de matériels ne seront pas autorisés entre les jeunes, par exemple : portable, jeux, crayons...

- **Dans les locaux**

- Une désinfection régulière des locaux (canapés, portes, poignées...) ainsi que du matériel (jeux, manettes...) sera réalisé après chaque passage/utilisation par les jeunes et/ou animateurs.

- Les salles d'activités seront équipées en flacons de solutions hydroalcooliques, sous la surveillance des animateurs.

- Les animateurs favoriseront les activités à l'extérieur du bâtiment, dans la cour.

- Le nombre de jeunes accueillis sera de maximum 22 pour former deux sous-groupes de 11 jeunes.

- Un sens de circulation sera installé dans le bâtiment avec une entrée et une sortie définie par salles d'activités.

➤ **Les animateurs :**

- Chaque animateur devra porter un masque, une visière. Ils devront se laver les mains régulièrement et dès que nécessaire.

- Une approche pédagogique sera plus que nécessaire pour expliquer aux jeunes la nouvelle organisation.

- Aération régulière des salles d'activités (matin, entre les activités, pendant le nettoyage des locaux).

- Prise de température des jeunes dès lors d'un doute sur la présence ou non d'un symptôme au sein de la structure.

- Les animateurs proposeront des activités tout en respectant les restrictions sanitaires imposées par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

➤ **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un jeune, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.

- Le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectuées selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- **Il est important de vous signaler que Activ' Jeun peut être susceptible de fermer ses portes à tout moment, si une suspicion ou un cas de covid-19 sont avérés au sein de la structure.**

